

million & demi pour montrer ce qu'on peut faire & dans quel tems, à l'effet d'améliorer l'éducation Nationale en Pologne. Son oeil paternel n'a pu voir dans l'inaction tant de plantes fleuries, qui pour produire des fruits utiles à la Patrie, ne sembloient appeler que la main secourable d'un Cultivateur habile. Voilà ces rameaux précieux sur lesquels notre postérité cuëillera un jour avec reconnoissance, dans la maturité, de meilleurs Sujets, des Ministres, des Juges, des Généraux, lorsqu'elle verra éterniser dans les Statuts de la Diette présente cette entreprise que le Roi a fondée, dont il a commis le soin à celui que le sang approche si près de lui, & qui donne un si bel exemple du meilleur patriotisme, en versant dans cette Ecole tant de qualités naturelles & acquises, dont il est heureusement doué, & qu'on voit si rarement réunies. Que les yeux & les cœurs de cette Assemblée se tournent vers cette Jeunesse choisie; c'est votre sang, ce sont vos enfans. Le Roi les a rassemblés, & leur tient lieu de Pere; il doit compter que vous leur ferez trouver une mere véritable dans la Patrie. Entre les projets militaires il en sera présenté un à cet effet; & c'est bien ici où les deux Nations pourront avec vérité élever de concert un cri d'allégresse, en disant au Roi; *Hic ames dici Pater atque Princeps.*

Par des pertes augmentées d'année en année, nous éprouvions la plaie profonde que reçoit tout Etat, dont les espèces courantes contiennent une portion de métal au-dessous de sa supposition. La refonte étoit ici l'unique remède. L'exemple de tous les Pays autorise un profit légal à celui qui frappe la Monoie. La Commission de la Trésorerie rendra cependant témoignage devant la République, que le Roi s'est démis volontairement de ces avantages pour procurer au Royaume le plus grand bien possible par la nouvelle monoie; qu'il a ajouté du sien pour faciliter le cours des nouvelles espèces, & pourvoir à la subsistance des troupes de la République dans la crise où le changement de la monoie rendroit les vivres difficiles à acquérir. Or il faut qu'une Loi d'Etat consolide l'établissement monétaire, pour qu'il procure tous les avantages que l'on a eu en vue dans la refonte. Le Roi a lieu de s'at-

tendre